

# Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 2024

## 👉 **Présentation de l'examen professionnel**

Organisation

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

## 👉 **Candidats**

Conditions de participation

Admis à concourir

## 👉 **Epreuve écrite**

Date, nature et lieu de l'épreuve

Taux de participation

Statistiques sur les participants

Correction des copies

Analyse et résultats

## 👉 **Epreuves pratiques**

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Analyse et résultats

## Présentation de l'examen professionnel

### Organisation

L'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 2024 a été organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Il s'agit de l'examen professionnel d'accès, par avancement de grade, au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### Calendrier

Période d'inscription	Du 23 mai 2023 au 28 juin 2023
Période de dépôt des dossiers	Du 23 mai 2023 au 28 juin 2023
Epreuve écrite	Le 18 janvier 2024
Jury institutionnel d'admissibilité	Le 6 mars 2024
Epreuves pratiques	De avril à juin 2024
Jury institutionnel d'admission	Le 2 juillet 2024

### Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscription s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), 23h59 dernier délai (heure métropolitaine) ou [www.concoursterritorial.fr](http://www.concoursterritorial.fr)
- à l'accueil au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit en ligne sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

131 dossiers d'inscription ont été effectués en **dématérialisation complète**, sur les 131 demandes déposées pour cet examen, soit **100% des dossiers**.

## Jury institutionnel

Conformément au décret 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels d'accès au grade des adjoints techniques territoriaux, le jury de cet examen professionnel a été désigné par la présidente du centre de gestion du Morbihan, par l'arrêté n°2023-174 du 11 décembre 2023 et était composé de la manière suivante :

- Deux élus locaux (dont le Président du jury)
- Deux personnalités qualifiées
- Un fonctionnaire de catégorie A ou B et un fonctionnaire représentant du personnel tiré au sort parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

## Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuves pratiques
Jury institutionnel	6	
Epreuves	2 concepteurs et 2 testeurs de sujets 8 correcteurs pour l'ensemble des spécialités	12 établissements de formation pour les 16 options organisées par le CDG56
Surveillance	6 surveillants	

## Candidats

### Conditions de participation

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par avancement de grade est ouvert aux adjoints techniques territoriaux :

- ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique
- et**
- comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade fixées par le statut particulier. En application de ces dispositions, les candidats devront remplir les conditions d'accès au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit cette session.

Les candidats doivent être en activité à la clôture des inscriptions, à savoir le 6 juillet 2023.

Sur les **131 dossiers** réceptionnés, **2 ont été refusés** pour les motifs suivants :

**2 dossiers ne respectaient pas les conditions d'inscription :**

- 2 pour ancienneté insuffisante.

**2 annulations de participation** ont également été enregistrées.

Au total, 127 candidats ont été admis à concourir, contre 125 en 2022.

## Admis à concourir

La particularité de cet examen réside dans la possibilité de s'inscrire à l'une des **9 spécialités** proposées ainsi qu'à l'une des **75 options**, contrairement au concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour lequel les organisateurs sont libres d'ouvrir les spécialités et options en fonction des seuls besoins déclarés. Cette particularité de l'examen impose, par conséquent, un travail conceptuel très lourd.

**127 candidats ont été autorisés à participer à l'épreuve écrite**, dans les 9 spécialités suivantes :

Spécialités	Nombre d'admis à concourir et d'options	
	2022	2024
Bâtiment, travaux publics, VRD (23 options proposées)	28 (8 options)	24 (10 options)
Espaces naturels, espaces verts (4 options proposées)	25 (3 options)	19 (2 options)
Mécanique, électromécanique (4 options proposées)	5 (2 options)	9 (3 options)
Restauration (5 options proposées)	11 (2 options)	16 (2 options)
Environnement, hygiène (11 options proposées)	17 (5 options)	23 (4 options)
Logistique et sécurité (4 options proposées)	0	3 (1 option)
Conduite de véhicules (8 options proposées)	38 (2 options)	33 (3 options)
Total des spécialités	116 (23 options)	127 (25 options)

## Epreuve écrite

### Date, nature et lieu de l'épreuve

<b>Date et lieux</b>	le 18 janvier 2024 à l'Espace 2000 à GRAND-CHAMP
<b>Libellé de l'épreuve</b>	Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consistait, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2)

1 candidat a bénéficié d'un aménagement d'épreuve prescrit par un médecin agréé, à savoir un tiers temps de composition supplémentaire.

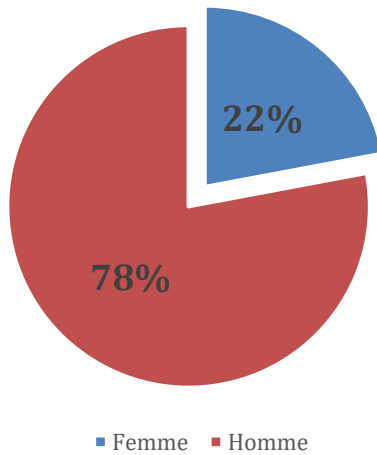
### Taux de participation

120 candidats sur 127 se sont présentés à l'épreuve soit un taux de participation de **94,5%**.

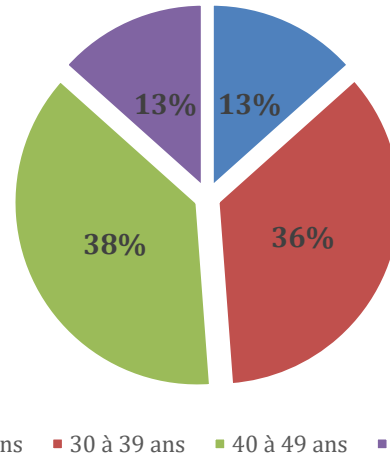
Spécialités	Taux de participation
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	21 / 24
Espaces naturels, espaces verts	18 / 19
Mécanique, électromécanique	9 / 9
Restauration	16 / 16
Environnement, hygiène	21 / 23
Logistique et sécurité	3 / 3
Conduite de véhicules	32 / 33
TOTAL	120 / 127

## Statistiques sur les candidats admis à concourir

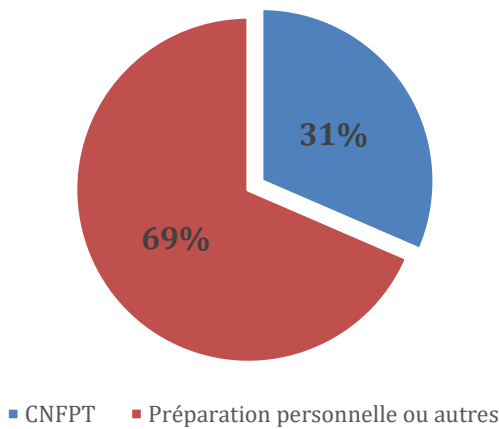
Genre



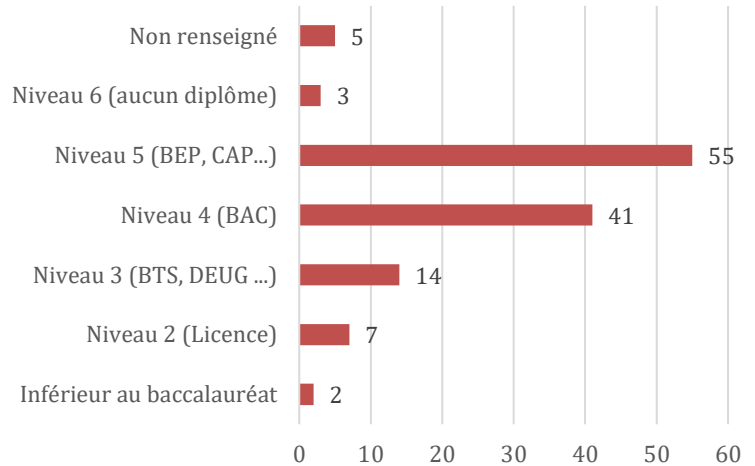
Catégories d'âge



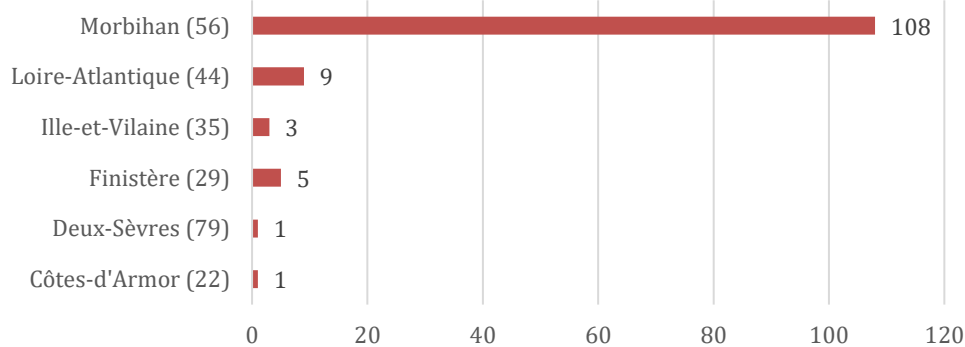
Préparation à l'examen  
professionnel



Niveau de diplôme



Origine géographique



## Correction des copies

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction. **4 groupes de deux correcteurs** ont été constitués pour corriger les copies. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

## Analyse et résultats

Conformément au décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié, le jury a arrêté la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve pratique en tenant compte du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Spécialités	2022		2024	
	Moyenne de l'épreuve sur 20	Moyenne de l'épreuve sur 20	Moyenne de l'épreuve sur 20	Nombre de candidats ayant une note < 5/20
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	11,70	11,70	7,69	4 / 21
Espaces naturels, espaces verts	8,71	8,71	9,61	0 / 18
Mécanique, électromécanique	5,75	5,75	13,42	0 / 9
Restauration	9,63	9,63	11,67	0 / 16
Environnement, hygiène	5,41	5,41	11,75	0 / 21
Logistique et sécurité	-	-	11,08	0 / 3
Conduite de véhicules	8,10	8,10	9,24	0 / 32

11 candidats sur 120 candidats présents sont éliminés, soit 9% des participants (15,8% en 2022).

## Epreuve pratique

### Déroulement et nature de l'épreuve

Contrairement à l'épreuve écrite de janvier qui était liée à la spécialité choisie par le candidat, l'épreuve pratique est, quant à elle, liée à l'option retenue lors de l'inscription. 23 options ont ainsi été choisies par les candidats du Morbihan.

Cette épreuve pratique est destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments liée à l'option. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. (coefficient 3)

Le décret portant organisation de cet examen prévoit l'obligation pour le jury de déterminer la durée de l'épreuve entre 1 heure minimum et 4 heures maximales.

Toutefois, la durée de l'épreuve peut varier d'une option à une autre car de nombreux critères sont à prendre en compte (travaux demandés, matériaux utilisés, temps de finition, temps de séchage ...).

Lors de la réunion du 6 mars 2024, le service concours avait été autorisé à définir la durée de l'épreuve dans le respect du cadre réglementaire, et en lien avec les professionnels sollicités pour l'organisation des épreuves.

Sur les 16 options organisées par le centre de gestion du Morbihan :

- 5 options ont été réalisées en 1 heure : propreté urbaine collecte des déchets, hygiène et entretien des locaux et espaces publics, magasinier, conduite de véhicules poids lourds et conduite de véhicules légers.
- 1 option a été réalisée en 1 heure 15 : bûcheron-élagueur.
- 2 options ont été réalisées en 2 heures 30 : installation et maintenance des équipements électriques et électrotechnicien, électromécanicien.
- 2 options ont été réalisées en 3 heures : mécanicien hydraulique et maintenance des bâtiments (agent polyvalent).
- 1 option a été réalisée en 3 heures 30 : opérations mortuaires (fossoyeur, porteur).
- 5 options ont été réalisées en 4 heures : cuisinier, employé polyvalent des espaces verts et naturels, agent d'exploitation de la voirie publique, poseur de revêtements de sols, carreleur et installation, entretien et maintenance « froid et climatisation ».

De même, pour des raisons de savoir-faire et de technicité professionnels, il avait été envisagé d'organiser certaines options en dehors du département voire de déléguer l'organisation de certaines options dites « orphelines » à un autre centre de gestion.

Ainsi, 7 options ont été organisées par un autre centre de gestion pour les candidats inscrits dans le Morbihan :

Centre de gestion organisateur	Options et nombre de candidats concernés
CDG d'Ille-et-Vilaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) (13 candidats)</li> <li>- Mécanicien de véhicules à moteur à essence (1 candidat)</li> </ul>
CDG des Côtes d'Armor	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier canalisateur) (4 candidats)</li> <li>- Maçon, ouvrier du béton (1 candidat)</li> <li>- Qualité de l'eau (1 candidat)</li> </ul>
CDG du Finistère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peintre, poseur de revêtements muraux (1 candidat)</li> <li>- Menuiserie (2 candidats)</li> </ul>

L'organisation des options par le centre de gestion du Morbihan a été répartie entre **12 établissements de formation** : CFA du bâtiment de Vannes, Lycée Kerplouz Lasalle à Auray, GRETA Bretagne sud (Lycée Le Blavet à Pontivy, Lycée professionnel Marie Le Franc à Lorient, Lycée Brocéliande à Guer, Lycée EREA Les Pins à Ploemeur, Lycée Jean Guéhenno à Vannes), CFA TP à Ploërmel, l'IBEP à Lorient, Lycée du Sacré Cœur à Saint Briec, Lycée Notre Dame à Guingamp et partenariat avec la ville de Vannes.

Il convient de rappeler la difficulté d'organiser, en toute sécurité, des épreuves pratiques dans des conditions réelles. Les textes n'exigent pas de la part des candidats l'obligation de qualification particulière ou de pratiques récentes, hormis le permis de conduire pour les épreuves de conduite de véhicules

A titre d'exemple :

- conduite d'engins de travaux publics (tracto-pelle) : pas d'exigence du CACES ou de pratique récente.

## Taux de participation

94% des candidats convoqués se sont présentés à l'épreuve pratique, soit 109 sur 116, similaire à 2022 (95%).

## Analyse et résultats

Le jury a étudié les résultats des candidats afin d'arrêter la liste des candidats admis en fonction de :

- la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Compte tenu de cette seule limite, le jury arrête la liste des candidats admis à l'examen en fixant la moyenne minimale requise, toutes spécialités ou options confondues.

Le jury a arrêté le tableau des seuils de points comme suit :

Spécialités	Nombre d'inscrits	Nombre de présents épreuve écrite	Modalités de sélection de l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique	Seuil de points d'admission	Nombre de lauréats
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	24	21	Toute note strictement inférieure à 5/20	17	10 / 20	16
Espaces naturels, espaces verts	20	18		18		11
Mécanique, électromécanique	9	9		9		8
Restauration	16	16		16		15
Environnement, hygiène	25	21		21		20
Logistique et sécurité	3	3		3		3
Conduite de véhicules	34	32		32		30
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>120</b>		<b>116</b>		<b>103</b>